



SAISON 23/24

FICHE D'INSCRIPTION

ADOS 12- 15 ANS



Civilité

 M / F

Nom

Date de naissance

Lieux de naissance

Nationalité

Age

Adresse

Ville

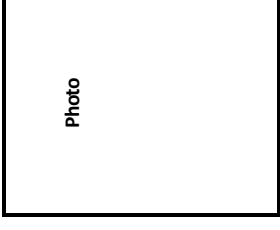
Cp

Responsable légal

Prénom

Nom

Tel WhatsApp



Partie réservée au Club

Mode de règlement	N°	Banque	Montant
Cheque 1			
Cheque 2			
Virement			
Atout jeune Annemasse			
Aide ville de Gaillard			
Aide ville d'Ambilly			
Pass Région			
Espèce			
TOTAL			- €
Licence			
Catégorie			

Tarif: 240€. 2 cours par semaine

NB : POUR LES COMPETITEURS 15 EUROS DE PLUS LE PRIX DU PASSEPORT DE LA FEDERATION FFKMDA QUI EST OBLIGATOIRE

Pièces à fournir avec ce formulaire:

*2 Photos.

*Copies d'une pièce d'identité.

*Certificat médicale de non contre indication à la pratique du kick boxing à télécharger sur notre site www.agfaboxe.com.

*Copie d'une pièce d'identité d'un parent ou tuteur.

*Autorisation Parentale datée et signée

*Votre règlement espèce ou cheque à l'ordre d'AGFA

*Le règlement intérieur daté et signé.

*Autorisation de filmer et publier des images et/ou voix datée et signée.

NB: Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

ANNEMASSE GAILLARD FIGHT ACADEMIE
KICKBOXING K1-RULES MUAY-THAI LADY KICK
2023/2024

Règlement intérieur

Article 1 : paiement des cotisations : Les inscriptions pour le KICK BOXING peuvent être réglées en deux fois maximum sur 3 mois consécutifs de l'année en cours. Le règlement par chèque est à établir à l'ordre d'Annemasse Gaillard Fight Académie pour le règlement en plusieurs fois il est demandé d'effectuer à l'inscription tous les chèques nécessaires au solde en indiquant la ou les dates de dépôt ! Le certificat médical de moins de 3 mois, la licence et l'assurance sont obligatoires pour chaque saison (1^{er} septembre au 31 Juin de l'année en cours). Toutefois, des garanties complémentaires peuvent être souscrites par l'adhérent auprès de sa propre mutuelle. Chaque cotisation est due donc aucune cotisation ne sera remboursée en cas de non-entraînement indépendant de notre volonté. Les retards dans le paiement de cotisation feront l'objet d'un avertissement puis d'une exclusion.

Article 2 : Horaires des cours : La saison des entraînements commence début septembre et se termine mi-juin. Annemasse Gaillard Fight Académie est fermé pendant toutes les vacances scolaires et jours fériés. Dans l'intérêt des adhérents, la ponctualité est nécessaire au bon déroulement des cours. Il est demandé de venir maximum 5 min avant le début du cours et de rester au maximum 5 min après la fin du cours. Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'intérieur de la salle et doivent les récupérer, également à l'intérieur, à la fin du cours. Annemasse Gaillard Flight Académie se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect de ce point. Pour les enfants mineurs, aucun cours ne pourra s'effectuer sans une autorisation parentale.

Article 3 : Discipline : Aucun manque de respect des personnes ne sera toléré. Obligation d'éteindre son portable pendant les cours. Propreté, hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur, notamment les ongles de pieds coupés pour la sécurité d'autrui. Un bon état du matériel personnel est aussi nécessaire. L'équipement complet pour pratiquer le KICK BOXING est obligatoire à chaque entraînement notamment le protège dents, la coquille, le short fight, les gants, les protections tibias/pieds et un tee-shirt uni de couleur blanche ou noir, cet équipement est à la charge de l'adhérent. Les personnes ne seront acceptées en cours qu'avec leur tenue d'entraînement et si leur comportement est digne de la pratique de ce sport. Il est formellement interdit d'utiliser les techniques de combat enseignées en dehors des entraînements.

Article 4 : respect des locaux et du matériel : Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel mis à la disposition des adhérents, toute dégradation volontaire entraînera l'exclusion immédiate et le remboursement des dégâts causés ! Annemasse Gaillard Fight Académie dégage sa responsabilité en cas de vols ou de dégradations dans les vestiaires et sur le parking.

Article 5 : Motifs d'exclusion : L'appartenance à un quelconque mouvement politique ou religieux ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement des entraînements et le bon fonctionnement d'Annemasse Gaillard Fight Académie. Les moniteurs se réservent le droit d'exclure de manière temporaire voir définitive toute personne qui fera preuve d'une attitude intolérante. Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner une exclusion permanente voir définitive, sans remboursement.

Annemasse Gaillard Fight Académie se réserve le droit de toutes modifications dudit règlement. L'adhésion au club d'Annemasse Gaillard Fight Académie implique la lecture, l'acceptation et le respect du présent règlement.

Article 6 : Protocol sanitaire Chaque licencié doit respecter le Protocol Sanitaire.

Article 7 : Conformément au statut des association loi 1901 à but non lucratif aucun remboursement nous pourra être exigé suspension de l'activité pour des raisons de quelque nature qu'elle soit.

Signature de l'adhérent (parent ou représentant légal pour les mineurs) précèdent la mention « **lu et approuvé** »

À :le :

Signature

**ANNEMASSE GAILLARD FIGHT ACADEMIE
KICKBOXING K1-RULES MUAY-THAI LADY KICK
2023/2024**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) , père, mère, représentant légal (1)

Autorise mon enfant : Nom et Prénom de l'enfant :

à pratiquer KickBoxing, K1 & Muaythaï.

En cas d'urgence j'autorise les moniteurs présents à prendre les dispositions nécessaires. Mon enfant est sous la responsabilité des moniteurs présents uniquement aux horaires des cours auquel il est inscrit. J'amène mon enfant et je dois attendre le début de cours pour sortir et je récupère mon enfant à la fin de cours. (1) rayer la mention inutile

À :le :

Signature

ANNEMASSE GAILLARD FIGHT ACADEMIE
KICKBOXING K1-RULES MUAY-THAI LADY KICK
2023/2024

Autorisation de filmer et publier des images et/ou la voix POUR UN(E) MINEUR(E)

Je, soussigné(e), (nom du parent/tuteur légal)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse : Code postal : Ville : Pays :

Autorise, à titre gratuit ANNEMASSE GAILLARD FIGHT ACADEMIE à filmer et/ou enregistrer l'enfant :

Nom :

Prénom :

- à le filmer/et ou l'enregistrer dans le cadre de l'activité sportive de la saison.

- à effectuer un montage, reproduire et diffuser ces images/enregistrements lors de projections à but non lucratif.

- à publier ces images/voix sur le web et les réseaux sociaux.

Je m'engage à ne pas tenir responsable la personne ou structure précitée ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission pour ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction.

Ce contrat est reconduit de manière tacite chaque année. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

Fait à

Le

Signature (nom du parent/tuteur légal) :